UNESCO ARCHIVES

EXEMPLAIRE UNIQUE

CC-78/CONF.010/2
Paris, le 15 juillet 1978

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL,CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Deuxième session

Washington, D.C. (Etats Unis d'Amérique), 5 au 8 septembre 1978

Liste de documents

Dans l'examen des différents points de l'ordre du jour, le Comité est invité à se référer, d'une part, au rapport de la première session du Bureau (document CC-78/CONF.010/3) dans lequel sont formulées les recommandations du Bureau relatives aux questions soumises à l'étude du Comité et, d'autre part, aux documents de travail ci-après :

CC-78/CONF.010/4	Etude des modalités d'assistance préparatoire (Point 3 de l'ordre du jour provisoire)
CC-78/CONF.010/5	Examen d'un projet d'accord-type entre le Comité du patrimoine mondial et les Etats bénéficiaires d'une coopération technique (Point 4 de l'ordre du jour provisoire
CC-78/CONF.010/6	Etude de la forme et de la périodicité de la publication de la Liste du patrimoine mondial, de la Liste du patrimoine mondial en péril et de la Liste de biens pour lesquels une coopération technique est fournie (Point 5 de l'ordre du jour provisoi
CC-78/CONF.010/7	Liste des propositions d'inscription sur la liste du patrimoine mondial et des demandes de coopération technique (Points 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire

Les documents d'information suivants ont également été préparés pour la deuxième session du Comité :

CC-78/CONF.010/INF.1	Liste des Etats qui ont déposé un instrument de ratification ou d'acceptation de la Convention
CC-78/CONF.010/INF.2	Etat du Fonds du patrimoine mondial
CC-78/CONF.010/INF.3	Informations générales.

.../

En outre, les documents suivants émanant de la première session du Comité du patrimoine mondial ont un rapport direct avec les travaux de la deuxième session du Comité :

CC-77/CONF.001/2	Rev.	Règlement intérieur du Comité du patrimoine mondial (adopté par le Comité lors de sa première session)
CC-77/CONF.001/8	Rev.	Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial
CC-77/CONF.001/9		Rapport final de la première session du Comité du patrimoine mondial.